


Aides fiscales en 2020 pour le changement de fenêtres

A partir du 1er janvier 2020, les aides de l'état concernant le changement de fenêtres évoluent en fonction du niveau de ressources des ménages. Il reste néanmoins des dispositifs d'aides financières ouverts à tous. Panorama des possibilités pour votre changement de fenêtres et des règles à respecter.

LES AIDES SELON LES RESSOURCES DE MÉNAGES

<p>1/ Prime pour les foyers modestes et très modeste Pour aider les particuliers à changer leurs fenêtres et à améliorer ainsi la performance énergétique de leur habitat, l'Anah a mis en place une prime MaPrimeRénov' d'un montant forfaitaire de 100€ ou 80€ par fenêtre. Cette prime rénovation fenêtre concerne l'habitat individuel (maison ou appartement) et sera versé directement par l'Anah dans l'année des travaux à partir du mois d'Avril 2020. Les aides sont plafonnées à 500€ par foyer</p> <p>2/ Un crédit d'impôts fenêtre pour les foyers intermédiaires Prolongation du CITE en 2020 sur la base d'un forfait de 40€ par fenêtre éligible pour les ménages aux revenus intermédiaires. A partir du 1er janvier 2021, le CITE sera supprimé et transformé en MaPrimeRénov'.</p> <p>3/ Arrêt des aides pour les foyers aisés Les revenus les plus aisés ne sont pas éligibles au CITE, ni à MaPrimeRénov'</p>	 <p>Les avantages de MaPrimeRénov'</p> <ul style="list-style-type: none"> - Je demande mon aide très simplement sur MaPrimeRénov' - Je connais le montant de mon aide avant de débiter les travaux: elle est calculée en fonction de mes revenus et des économies d'énergie permises par mes travaux - Je reçois mon aide en une fois, rapidement après la fin des travaux pour pouvoir payer la facture de mon artisan
<p>Les conditions à respecter Être propriétaire Résidence principale en France Métropolitaine et en Outre-Mer Habitation achevée depuis plus de 2 ans Ne pas dépasser un plafond de ressources</p> <p>Remplacement de fenêtre à simple vitrage Performance minimale de la nouvelle fenêtre : $U_w < 1,30$ avec $SW > 0,30$ ou $U_w < 1,70$ avec $SW > 0,36$ Pose par une entreprise Reconnue Garante de l'Environnement (RGE)</p>	<p>Les aides financières ouvertes à tous</p> <p>TVA à 5,50 % Eco PTZ Certificat d'Economie d'Énergie (CEE)</p>
<p>Les produits permettant une aide Fenêtres et portes-fenêtres et coulissants à simple vitrage Sont exclus Porte d'entrée Tout type de volet Porte de garage</p>	

REVENUS MODESTES OU TRÈS MODESTES

Nombre de personne	Île-de-France	Autres régions
1	Jusqu'à 25 068 €	Jusqu'à 19 074 €
2	Jusqu'à 36 792 €	Jusqu'à 27 896 €
3	Jusqu'à 44 188 €	Jusqu'à 33 547 €
4	Jusqu'à 51 597 €	Jusqu'à 39 192 €
5	Jusqu'à 59 026 €	Jusqu'à 44 860 €
Par personne supplémentaire	+ 7 422 €	5 651,00 €

REVENUS INTERMEDIAIRES ET AISÉS

Nombre de personne	Revenus intermédiaires	Revenus les plus élevés
1	Entre 19 074 € et 27 706 €	Supérieur à 27 706 €
2	Entre 27 896 € et 44 124 €	Supérieur à 44 124 €
3	Entre 33 547 € et 50 281 €	Supérieur à 50 281 €
4	Entre 39 192 € et 56 438 €	Supérieur à 56 438 €
5	Entre 44 860 € et 68 752 €	Supérieur à 68 752 €
Par personne supplémentaire	+ 12 134 €	-€

Qu'est ce que le crédit d'impôt transition énergétique ?

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) a été mis en place le 1er septembre 2014. Il octroie un avantage fiscal aux contribuables ayant engagé des travaux d'amélioration énergétique de leur habitation. Il vise à encourager les technologies les moins polluantes et à orienter la production et la consommation énergétique vers les énergies renouvelables